



Mutations 2022

Filière SOCIALE

Opérations de mutations à gestion déconcentrée

Vous êtes assistant-e de service social des administrations de l'État et vous souhaitez changer d'académie.

Du jeudi 6 janvier 2022 au jeudi 3 février 2022 inclus: préinscrivez-vous obligatoirement sur l'application [Amia](#). Vous pouvez effectuer jusqu'à six vœux académiques.

Dates limites du dépôt des demandes par académies (communiquées ultérieurement) : inscrivez-vous via l'application [Amia](#), et formulez vos vœux et indiquez vos motif(s) de mutation (en cas d'absence de vœux, la demande sera automatiquement annulée).

Editez, via l'application [Amia](#), votre confirmation de demande de mutation et transmettez la par voie hiérarchique (à minima : supérieur hiérarchique direct et rectorat d'académie). Le rectorat transmettra ensuite cette confirmation aux services de l'académie concernée.

Vous pouvez demander à modifier vos vœux et à les annuler suivant le calendrier établi par l'académie demandée.

Prenez connaissance sur [Amia](#) de l'état de votre demande de mutation, selon le calendrier académique

Prenez connaissance sur [Amia](#) des priorités légales et critères supplémentaires établis à titre subsidiaire validés par le rectorat de l'académie demandé, suite à l'examen des pièces transmises

Le cas échéant, vous pouvez effectuer une demande écrite de correction, en transmettant les justificatifs nécessaires, avant la date fixée dans le calendrier de l'académie demandée

Examen par l'académie des demandes de corrections et information par courriel de la suite réservée à la demande

Consultez vos résultats sur l'application [Amia](#)

[Nombre des possibilités d'accueil académiques, calendrier prévisionnel et coordonnées services académiques \(Assae\)](#)

Si vous cherchez des informations sur l'organisation et les nouvelles règles de départage des candidatures applicables aux campagnes de mutations inter académique, ainsi que les différents formulaires relatifs à votre demande de mutation, vous pouvez consulter :

[Les lignes directrices de gestion ministérielles](#)

[La note de gestion BIATSS 2022](#) dans sa partie mobilité, précise les modalités de gestion des mutations et fixe le calendrier de ces opérations **SI vous n'obtenez pas votre mutation vous pourrez former un recours administratif. Dans ce cadre, contactez la CGT EDUC' pour vous assister.** unsen@cgteduc.fr ; [nos coordonnées locales](#)